

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François FRANCESCHI représenté par Christophe MASSE - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Roland GIBERTI - Eric LE DISSES - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Renaud MUSELIER - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 002-305/13/BC

■ Approbation d'une convention avec l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée, relative à la participation de Marseille Provence Métropole au Salon de l'Immobilier d'entreprise (SIMI), à Paris, du 4 au 6 décembre 2013.

DPEATSV 13/9824/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement et d'aménagement de l'espace communautaire, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole met en œuvre une stratégie de développement économique qui s'appuie sur des actions de promotion.

Parmi ces actions, la présence dans des salons professionnels constitue un axe important qui permet de promouvoir l'image du territoire et de montrer les réalisations et les projets en cours sur les 18 communes membres. La présence de la Communauté urbaine permet également de générer des contacts avec des promoteurs, des investisseurs ou des utilisateurs qui développeront leurs projets sur notre territoire.

La douzième édition du SIMI, salon de l'immobilier d'entreprise, qui se déroulera à Paris, au Palais des Congrès, du 4 au 6 décembre 2013 est une excellente occasion pour atteindre ces objectifs. Le SIMI est le salon de l'immobilier d'entreprise dédié au marché français. Il rassemble pendant 3 jours, au cœur de

Signé le 28 Juin 2013

Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2013

Paris, tous les acteurs du secteur de l'immobilier tertiaire : immobilier de bureau, immobilier logistique et d'activités, immobilier commercial, industriels dans les secteurs de la construction et de la performance énergétique.

Avec près de 24 000 visiteurs (+8% vs 2011) et 450 exposants, le SIMI confirme qu'il est devenu un rendez-vous incontournable pour les professionnels de ce secteur.

Dans un contexte économique tendu et un marché sans visibilité, l'édition 2012 du SIMI a confirmé son caractère tonique et fédérateur en rassemblant l'ensemble de la communauté des investisseurs, des collectivités locales et de l'industrie immobilière.

Marseille Provence Métropole, en lien avec l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée, participe depuis maintenant six ans à cet événement.

L'édition 2012 a été pour les deux institutions l'occasion d'entretenir et de nouer de nouveaux contacts en vue d'opérations futures, d'analyser le marché pour les projets à venir et enfin de promouvoir les projets fonciers et immobiliers de la métropole (Euroméditerranée, les Parcs d'activités des Florides, d'Empallières et des Aiguilles pour le pôle Nord-Ouest, La Ciotat, Roquefort-La Bédoule et Cassis pour le pôle Est, mais aussi les Technopôles et les Zones Franches Urbaines).

Aujourd'hui, avec une aire métropolitaine qui se structure, des territoires qui se globalisent, une nouvelle dynamique est indispensable. Afin de véhiculer au mieux la promotion de l'ensemble des projets de notre territoire, MPM sera le maître d'ouvrage de la participation à l'édition 2013 du SIMI. Cette évolution s'inscrit dans la dynamique et dans la logique engagée lors du MIPIM 2012, où la Communauté urbaine assure la maîtrise d'ouvrage des opérations de promotion économique du territoire et coordonne l'action des partenaires dans ce dispositif.

Pour ce faire, la Communauté urbaine disposera d'un stand de 37,54 m². Les thématiques suivantes y seront mises en avant : une aire métropolitaine attractive, 10 projets structurants représentant 50 mds d'investissement, Euroméditerranée, le Grand Port Maritime de Marseille, la LGV Paca, Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture 2013, ainsi que les zones d'activités de la métropole.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08 CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Président et au Bureau

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le SIMI est le rendez-vous annuel des acteurs français de l'immobilier,
- L'intérêt pour la Communauté urbaine de promouvoir ses projets et ses réalisations dans ce type d'événement,

Après en avoir délibéré :

Décide

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2013

Article 1

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'Etablissement Public Euroméditerranée.

Article 2

Monsieur le Président de la Communauté urbaine, ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Guy TEISSIER

Alexandre BIZAILLON

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI